

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 25 juin 2014

Monsieur Johann Girard ouvre la séance en saluant les membres du Conseil, la Municipalité, le public et les représentants de la presse.

La secrétaire procède à l'appel : 27 membres sont présents.

Excusés : Messieurs Laurent Bourgeois, Christian Brocard.

Absent : Monsieur Agron Berisha

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2014 est mis en discussion :

- Plusieurs membres du Conseil disent n'avoir pas reçus le PV envoyé par courriel.
- Le Président propose de statuer sur ledit PV lors de la prochaine assemblée du Conseil.
- La proposition est acceptée.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2013
2. Rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2013
3. Election du bureau du Conseil
4. Renseignement de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES 2013.**

Madame Ingrid Ciampi donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Nicolas Dousse demande quel est l'endettement moyen par habitant sur le canton de Vaud
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que le montant est de CHF 5'917.00 par habitant.

La parole n'est plus demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2013 tels que présentés et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances ? »

Résultat : les comptes 2013 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT DE GESTION 2013.

Madame Yvana Patriarca donne lecture du rapport de la Commission de gestion qui comprend les questions soulevées. Ne sont pas inclus les réponses de la Municipalité et la "conclusion". Elle demande s'il est possible que ladite Commission se réunisse à nouveau afin de compléter son rapport.

Elle s'excuse au nom de la Commission auprès de Monsieur Rémy Châtelain qui n'a pas été convoqué.

- Monsieur Denis Delapierre demande à la Commission d'accepter les réponses reçues aujourd'hui.
- Monsieur Jörg Frisccholz souhaite que les réponses soient lues et acceptées.

Le Président, pour respecter l'objet formel de la chose et sur la proposition de Madame Ingrid Ciampi, suspend la séance du Conseil pour une période de dix minutes afin de permettre à la Commission de gestion de délibérer et d'apporter leur conclusion, sur le rapport de Gestion 2013.

La séance reprend. Le Président invite la Commission à donner la conclusion de son rapport.

- La Commission demande à la Municipalité, concernant le service du gaz, si l'augmentation du volume est due à l'accroissement de la population ou aux différentes températures des saisons.
- La réponse de la Municipalité est écrite dans le rapport, soit, en résumé :
- le but n'est pas de savoir le temps qu'il fait mais le volume vendu. Par contre, à partir d'un PDC, elle serait en mesure de le faire.

Conclusion : Aux vues des réponses fournies par la Municipalité, la ComGest propose aux Conseillers communaux **d'accepter le rapport de gestion 2013.**

- Madame Emmanuelle Giacometti s'exprime sur la forme et non sur le fond du rapport de gestion de la Commission. Elle souhaite qu'un effort soit fait au niveau de l'orthographe car c'est plus agréable à lire.

La parole n'est plus demandée ; le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le rapport de gestion 2013 tel que présenté et relevez-vous la Commission de gestion de son mandat ? »

Résultat du vote : 24 OUI 0 NON 2 ABSTENTIONS

Le rapport de gestion 2013 est accepté et la Commission de gestion est relevée de son mandat.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL (2014-2015)

Le Président du Conseil, Monsieur Johann Girard en fonction depuis 2011, souhaite se retirer. Il propose de céder sa place à Monsieur Pierre-Yves Rochat, actuel 1^{er} vice-Président. Monsieur Pierre-Yves Rochat accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

1/ Election du Président

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	27		
	Bulletins rentrés	27		
	Bulletins valables	27	majorité absolue :	14
	Bulletins blancs	2		

Monsieur Pierre-Yves Rochat est élu Président du Conseil avec 25 voix.

2/ Election du 1^{er} vice-Président :

Le Président propose Monsieur Norbert Buffat, actuel 2^{ème} vice-Président. Monsieur Norbert Buffat accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	27		
	Bulletins rentrés	27		
	Bulletins valables	27	majorité absolue :	14
	Bulletins blancs	7		

Monsieur Norbert Buffat est élu 1^{er} vice-Président avec 16 voix.

3/ Election du 2^{ème} vice-Président :

Monsieur Pierre-Yves Rochat propose Monsieur Laurent Zurflüh qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

<u>Résultat de la votation</u> :	Bulletins délivrés	27		
	Bulletins rentrés	27		
	Bulletins valables	27	majorité absolue :	14
	Bulletins blancs	4		

Monsieur Laurent Zurflüh est élu 2^{ème} vice-Président avec 23 voix.

4/ Election des scrutateurs :

Le Président rappelle la procédure appliquée habituellement qui veut que les scrutateurs quittent leur fonction après une année pour laisser la place aux suppléants. Par conséquent Messieurs Nicolas Dousse et Sylvain Patriarca quittent leur fonction.

Messieurs Olivier Rochat et Laurent Bourgeois, scrutateurs suppléants, sont proposés comme scrutateurs.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Le Président propose de passer au vote et demande aux actuels scrutateurs de comptabiliser les voix.

Messieurs Olivier Rochat et Laurent Bourgeois sont élus scrutateurs avec 24 voix.

5/ Election des scrutateurs suppléants :

Monsieur Nicolas Dousse est proposé. Il remercie le Président et l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée mais, après trois ans de service, il ne souhaite pas renouveler son mandat.

Monsieur Sylvain Patriarca accepte de renouveler son mandat.

Monsieur Rémy Wulliens propose Monsieur Dalmacio Vidal Calvo qui refuse
Monsieur Samuel Rossier propose Madame Martine Marguerat. Elle refuse car elle souhaite garder son mandat au sein de la ComFin.

Monsieur Rémy Wulliens propose Monsieur Jörg Friscscholz qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Messieurs Sylvain Patriarca et Hans-Jörg Friscscholz sont élus scrutateurs avec 24 voix.

4. RENSEIGNEMENT DE LA MUNICIPALITE

- Monsieur Christian Grin, Municipal, informe :
 - Le 27 juin la fanfare de St.-Livres donnera un concert sur la terrasse devant la Maison de commune.
 - 1^{er} aout : la fête nationale se fêtera le 31 juillet. La société de la pétanque se fera un plaisir de vous accueillir et s'occupera du repas. Le bien nommé "Zuky", Jean-David Rossier, s'occupera du feu.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, informe :
 - Pour la prochaine rentrée scolaire il y a un changement horaire, qui sera à confirmer. Soit, le départ de Lavigny se fera dix minutes plus tard, soit 08:15h au lieu de 08:05h.
 - Suite à la mise en service du Collège des communaux à Etoy, il y aura une amélioration du temps de parcours entre Etoy-Lavigny-St.-Livres.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, félicite le nouveau Président du Conseil communal qui prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2014 et lui rappelle qu'il est soumis, comme le veut la tradition, au premier discours de l'année de son mandat, soit celui du 31 juillet. Le Syndic souhaite à l'Assemblée de bonnes vacances d'été et une bonne lecture du règlement du Conseil. L'étude de celui-ci permet d'éviter quelques petits problèmes/soucis.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au point suivant.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Madame Ingrid Ciampi soulève qu'il y a de nouveau des odeurs à travers la Commune provenant de l'entreprise Ecorecyclage SA et demande s'il est possible de trouver une solution à ce problème qui dure. La population peut-elle apporter son soutien à la Municipalité ? Même la commune de Yens se plaint.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, répond que faire une pétition ne servira pas à grand-chose. Les services de l'Etat ont été informés dès les premières odeurs nauséabondes. La Commune de Lavigny aurait comme seule solution de prendre des avocats afin de faire fermer cette installation.
Maintenant il y a un suivi de ladite installation, soit par le vétérinaire cantonal, soit par différents services de l'Etat de Vaud. Des remarques sont faites à ladite entreprise.
Il faut se plaindre systématiquement pour que des améliorations soient faites.
Normalement l'entreprise Ecorecyclage SA devrait nous informer s'il y a des problèmes sur le site de méthanisation, ce qu'elle ne fait pas. Ceci oblige la Municipalité à se renseigner. Cette installation a souvent des problèmes qui devraient se résoudre gentiment. Des séances régulières sont organisées avec les services de l'Etat mais malheureusement l'entreprise n'a pas suivi pour régler ces ennuis rapidement. Ils ont eu des pannes d'installations, différentes complications et d'autres choses aussi qui ont fait que le système de travail sur le site n'est pas conforme à ce qui est demandé.
- Madame Ingrid Ciampi précise que la pétition serait envoyée au vétérinaire cantonal et aux services de l'Etat, pas à la Municipalité.
- Le Syndic propose de donner les coordonnées de la personne responsable à Lausanne, Monsieur Ruegg, qui a le dossier en main. Il a menacé l'entreprise, que si elle ne remplissait pas les conditions, de ne pas renouveler l'autorisation d'exploiter.
- Madame Yvana Patriarca demande si la Municipalité peut infliger une amende.
- Le Syndic répond que la Municipalité ne peut absolument pas. Elle a peu de pouvoir. Elle peut mettre une amende d'ordre pour un véhicule mal parké. Mais sur la situation en cause, celle-ci lui échappe complètement ; cela reste du ressort de l'Etat. Le Syndic rappelle que ladite installation sur le site a été voulue par l'Etat de Vaud. La Municipalité s'est battue quelques années avant que les premières interventions de l'Etat viennent et confirment que cette installation n'est pas conforme. La Municipalité ainsi que les communes de Yens, Villars-sous-Yens, Aubonne se sont plaintes et tout a "bougé" au moment où nous avons dit qu'on prenait un avocat contre ladite entreprise. Maintenant on se rend compte que c'est Holdigaz qui a un peu plus de moyens financiers, et que les travaux évoluent...mais gentiment. Et il y a une personne à la tête qui fait comme elle veut ; le problème... il est là. Le seul moyen, ce sont les services de l'Etat car la Municipalité n'a pas de pouvoir.
- Monsieur Hans-Jörg Frischholz remercie la Municipalité au nom du Badminton Club pour le filet.
- Monsieur Rémy Wulliens demande si l'amende peut être infligée pour le non-respect de la zone agricole qui se fait "grignoter" de plus en plus, à l'entrée de la déchetterie
- Le Syndic répond que la zone agricole est gérée par les services de l'Etat de Vaud et pas par la Commune. La Municipalité a réagi, écrit, mais lesdits services ne bougent

pas. Dénoncer aux mêmes services qui ne font rien actuellement ?! Il semble que ceux-ci n'ont pas grande volonté de faire quelque chose.

- Monsieur Pierre-Yves Rochat remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est accordée suite à sa nomination en tant que Président du Conseil. Il remercie également Monsieur Johann Girard pour les années passées à la présidence du Conseil et pour son travail.
- Le Président remercie à son tour l'Assemblée pour la confiance témoignée et le travail accompli. Ses remerciements vont aussi à la Municipalité pour leur aimable et agréable collaboration. Remerciements aux précédents Président qui lui ont permis "de récolter les fruits" de leurs travaux. Il souhaite de même à Monsieur Pierre-Yves Rochat. Il dit avoir eu beaucoup de plaisir pendant ces trois ans, mais c'est avec un certain soulagement qu'il laisse la place à Pierre-Yves pour terminer cette législature.
- Monsieur Pierre-Yves Rochat propose d'offrir une verrée pour sa nomination à l'issue du prochain Conseil. Il en profite pour communiquer que la société de gymnastique cherche des bénévoles pour la manifestation prévue ce weekend : la Fête cantonale vaudoise de la gymnastique.

La parole n'est plus demandée, le Président du Conseil remercie chacune et chacun de sa présence et de son attention. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 17 septembre 2014 à 20H15.

Il clôt la séance à 21H20

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone